

COMMUNE DE PREMESQUES

PROCES-VERBAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	18
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	17
Date de la convocation :	19.09.2022
Date d'affichage :	19.09.2022

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six du mois de septembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur *Yvan HUTCHINSON*, Maire.

15 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE – P. ALLIOT – P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN – P. CAREY – S. VAN EECKE – D. DUMONT – C LEFEBVRE - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX - C. ANNAERT – P. PACCOU - J. TYBOU - G. DUBOIS

2 Absents ayant donné pouvoir : L. BASECQ à A. MARQUE – P. JOURDAIN à P. VANDEN DORPE

1 Excusés : X. DUBOIS

Monsieur Stéphane MOUVEAUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance : « Mesdames, Messieurs, chers élus, merci de votre présence, j'ouvre cette séance de conseil municipal du 26 septembre 2022 en vous proposant de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, qui suivant l'ordre de la liste comme le veut la tradition est Stéphane MOUVEAUX, sauf opposition de votre part. Bien, mon cher Stéphane, tu peux procéder à l'appel »

APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL PAR CHRYSTEL ANNAERT.

Yvan HUTCHINSON : « Le quorum est atteint, nous pouvons procéder à la lecture de l'ordre du jour, mon cher Stéphane, je te laisse poursuivre ».

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juin 2022
2. Observations du CM sur le projet de PLU3 en vue de son arrêt par le conseil métropolitain
3. Avis du CM sur le Plan Local d'Habitat 2022-2028
4. Avis du CM sur le Plan de Mobilité (PDM)
5. Avis du CM – Rapport sur la mutualisation et la coopération entre la MEL et ses communes membres
6. Avis du CM sur le projet d'installation d'une unité de méthanisation agricole au lieu-dit la Croix au Bois à Frelinghien avec une fosse de stockage du digestat brut délocalisée à Aubers
7. Imputation des dépenses au chapitre Fêtes et cérémonies – Compte 6232
8. Convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 – Pôle Santé au travail
9. Aide aux familles pour l'adhésion 2022/2023 aux enfants mineurs à une activité sportive, culturelle ou de loisirs proposée par les associations de Prêmesques
10. Fixation du tarif pour le concert de Gospel à l'occasion des festivités de Noël
11. Action sociale en faveur du personnel municipal et des bénévoles – Conditions d'attribution de cadeaux de fin d'année – Exercice 2022
12. Dénomination de la voie – Lotissement au droit du 143 rue Gabriel Péri
13. Adoption d'un plan de sobriété énergétique
14. Questions diverses

Yvan HUTCHINSON : « Merci Stéphane. Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur l'ordre du jour ? Pas de remarques, nous pouvons donc délibérer. »

2022-15 : Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2022

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des remarques ou des demandes de correction ou des demandes de précision sur le compte-rendu de notre séance du 13 juin qui vous a été envoyé. Pas de remarque ? Dans ce cas-là je vous propose de l'adopter. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie, le compte rendu de nos travaux du 13 juin est adopté ». »

Délibération adoptée à l'unanimité

2022-56 – Observations du Conseil Municipal sur le projet de PLU3 en vue de son arrêt par le Conseil Métropolitain

Rapporteur : Arnaud MARQUE

Yvan HUTCHINSON : « Mon cher Arnaud, c'est à toi ! »

Arnaud MARQUE : « Merci Monsieur le Maire.

Par délibération 20 C 0405 du 18 décembre 2020, le conseil de la métropole européenne de Lille a décidé d'engager la révision générale de son plan local d'urbanisme, le PLU2, ainsi que les plans locaux de différentes communes qui ont rejoint récemment la Métropole.

Par cette révision, la Métropole Européenne de Lille a pour objectifs de conforter et de poursuivre les ambitions ayant guidé le projet de territoire adopté lors de l'approbation du PLU2 en décembre 2019, à travers un document de planification urbaine unique, harmonisé et synchronisé à l'échelle de ses 95 communes membres.

Ce plan local poursuit les engagements pris lors de l'adoption des plans locaux d'urbanismes approuvés le 12 décembre 2019, poursuit l'intégration du Plan Climat Air Energie Territorial, le PACET, accompagne l'évolution des objectifs du territoire en matière d'habitats et de mobilités du territoire qui traduisent notamment le Programme Local de l'Habitat, le PLH3, ou le Plan Métropolitain d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage. Il accompagne les objectifs du territoire en matière de déplacements et mobilités que traduisent notamment le Plan des Mobilités, le PDM et le Schéma Directeur des Infrastructures de Transports, le SDIT. Il consolide la politique d'urbanisme commercial à l'échelle du territoire métropolitain. Il conforte la traduction de la charte « Gardiennes de l'Eau » à l'échelle des 26 communes engagées pour la préservation des secteurs nécessaires au captage des eaux pluviales et à l'alimentation des nappes phréatiques. Il répond aux évolutions induites par la crise sanitaire en s'intégrant dans un processus de résilience territoriale : santé environnementale, plan de relance économique ...Il accompagne l'élaboration de projets opérationnels concourant aux orientations du projet d'aménagement et de développement durable, le PADD, soit qui n'ont pas pu être intégrés dans le PLU2 en 2019, soit répondant aux projets portés par les communes dans le cadre du mandat 2020-2026.

Le 23 avril 2021, les élus métropolitains ont débattu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du futur PLU, comme le prévoit l'article L.153.12 du code de l'urbanisme. Notre conseil municipal a tenu ce même débat le 14 juin 2021.

Depuis lors, la concertation avec les citoyens et plusieurs partenaires publics tels que la Chambre d'Agriculture s'est engagée, permettant de recueillir les attentes du territoire et de ses acteurs, qu'elles soient à l'échelle métropolitaine, communale ou infra communale.

A l'issue des débats métropolitains et municipaux, suite aux échanges réguliers menés entre les communes et la MEL, et fort des propositions émises par les citoyens et plusieurs partenaires publics, le projet de PLU3 entre à présent dans la dernière phase de son élaboration.

La Métropole a diffusé cet été une première version de travail de certaines pièces du futur document aux 95 communes membres et souhaite recueillir les remarques des communes sur cette première version par voie de délibération des conseils municipaux. La MEL souhaite ainsi vérifier la bonne prise en compte des demandes qui ont pu être retenues et les remarques des 95 conseils sur la déclinaison des orientations métropolitaines avant que le document ne soit présenté au conseil métropolitain en vue d'être arrêté lors de la séance du 16 décembre 2022.

Donc, nous avons ainsi pu consulter le projet de règlement du futur PLU3 et notamment les projets de Livre I à IV du futur règlement relatifs aux dispositions générales et particulières aux zones constructibles, inconstructibles et spécifiques du territoire, les projets de cartes générales de destination des sols produites à l'échelle communale, le projet de livre des emplacements réservés s'y rapportant ; les dispositions proposées au titre des règles de hauteur, de stationnement, et de coefficient de biotope ; les projets d'inventaires du patrimoine architectural, urbain et paysager et du patrimoine écologique et naturel.

Tout comme les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) encadrant les grands projets de territoire, et notamment pour ce qui concerne notre commune, l'OAP n°83 relative au projet rue Charles de Gaulle.

Donc, les remarques qui ont été observées et travaillées sur lesquelles nous pouvons échanger sur ce projet de futur règlement du PLU3 consistent en : la demande de suppression de l'interdiction des voies en impasse dans les lotissements puisque effectivement dans le nouveau PLU, il y a cette mention qui interdirait les voies en impasse sur les nouveaux lotissements, vu la physionomie de notre commune, il

paraît opportun soit de supprimer ce point de règlement, soit de le revoir puisqu'effectivement, à partir du moment où nous sommes sur des projets d'extension urbaine dans une zone rurale, bien souvent les projets ne débouchent pas sur des voies existantes ».

Yvan HUTCHINSON : « Avant de te laisser dérouler, juste pour la fluidité des débats, j'ai eu l'occasion de discuter avec la presse de la manière dont nous avons géré ce débat, avec l'organisation d'un séminaire en amont le week-end dernier. L'idée était simple, évidemment notre volonté est d'aller vers le PLU3 et de ratifier ce PLU3 avec des réserves qu'Arnaud est entrain de vous soumettre et qu'on vous a présenté, pour certaines, samedi dernier, et pour d'autres, tout à l'heure en réunion de groupe, donc Arnaud, je te propose juste de les lister, et ensuite, on ouvre le débat si nécessaire ».

Arnaud MARQUE : « nous demandons également l'inscription d'une OAP supplémentaire pour l'ouverture à l'urbanisation des zones en AUDA et AUDM relative au projet de Wez-Macquart puisqu'on avait, dans les vœux émis précédemment dans le cadre du PLU, porter notre choix n°1 sur cette zone, cela n'a pas été retenu dans le cadre du PLU3, on réitère notre demande d'ouverture à l'urbanisation de nos deux zones en AUDA et ADM à Wez-Macquart. Ensuite, une observation complémentaire concernant la demande d'un emplacement réservé en infrastructure pour de la voirie sur le chemin de L'Oris, le long de la bande de terrain longeant la voie ferrée entre la rue Gabriel Péri, au niveau du pont de chemin de fer ; la rue Roger Lecerf, pardon, jusqu'à la rue de la Bleue.

Nous avons un emplacement réservé pour du logement au niveau du terrain près du cimetière, qui intègre également la parcelle A2910 qui est l'arrière de la maison qui se trouve à côté de la crèche, donc réduire l'emplacement réservé logement qu'on a sur cette zone pour en retirer la parcelle A2910.

Ensuite, dans les autres remarques, le retrait de la classification Espace Boisé Classé au niveau de la Base de Loisirs pour un passage en N, site naturel, afin de faciliter les projets de reboisement que l'on pourrait avoir sur cette base puisqu'il y a de gros travaux de reboisement à prévoir.

Ensuite, le classement de la carte « Nature en ville », il s'agit de valider les zones qu'on souhaite maintenir en espaces verts à protéger ».

Yvan HUTCHINSON : « Je rappelle que le projet de PLU3 permet de sanctuariser un certain nombre de zones vertes publiques et privées d'ailleurs, ce qui est tout de même un atout assez considérable pour les municipalités, et donc, évidemment, nous allons dans ce sens-là, nous permettant d'avoir une carte dans nos mains supplémentaire pour les années à venir. Arnaud, je pense que nous n'avons pas parlé de la suppression du seuil de servitude de mixité fonctionnelle ».

Arnaud MARQUE : « Ah oui, j'ai sauté ce point-là, désolé ! »

Yvan HUTCHINSON : « Comme nous en avons parlé tout à l'heure, c'est-à-dire que pour une surface plancher de 1000 m², on devrait automatiquement réserver à de l'activité au moins 10% de la zone, nous souhaitons que ce seuil soit réévalué à la hausse, précisant que c'est le seuil des 1000m, de la surface plancher

Arnaud MARQUE : « Il est important de le préciser que nous souhaitons revoir à la hausse le seuil déclenchant la servitude, soit le seuil des 1000 m² de surface ».

Yvan HUTCHINSON : « Voilà, nous avons essayé d'être le plus synthétique possible après notre séminaire, assez long, de samedi dernier, la réunion de groupe qui a été également pour l'essentiel consacrée au PLU. Le travail qui a été fait d'échanges entre les services de la MEL, Stéphanie, Arnaud et moi-même pour l'essentiel, durant la semaine qui s'est écoulée, ce sont des temps très courts, bon courage, d'ailleurs aux agents de la MEL qui vont devoir éplucher 95 délibérations. Vous voyez que pour notre commune, nous fournissons 5 remarques, j'ai déjeuné avec le Maire de Marcq-en-Baroeul, qui m'a précisé faire remonter 26 remarques, aussi, à l'échelle de la MEL, cela doit être considérable, bon courage pour remettre tout cela en place. Cela devrait donner lieu à une production de synthèse qui aboutirait au conseil métropolitain du 16 décembre, avant adoption. Derrière, il y aura bien évidemment l'avis de l'Etat et donc du Préfet, tout cela pour ouvrir le PLU 3 en 2024 si ma mémoire est bonne dans les jalons d'agenda. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce sujet, sur lequel, Stéphane, tu le rappelles à juste titre, nous travaillons depuis 7 ans déjà sous le précédent mandat. C'est très lourd, très complexe et à titre personnel, je peste beaucoup sur la lourdeur de la démarche. Nous avons un vrai sujet, aujourd'hui, on doit produire 6200 logements un peu près par an au niveau de la métropole européenne de Lille, nous n'y sommes pas, et, je ne suis pas persuadé, qu'en alourdissant comme cela les procédures, cela facilite la possibilité pour les métropolitains de trouver chaussures à leurs pieds en matière de logement, accessoirement, cela ne fait pas beaucoup travailler les promoteurs, les entreprises du bâtiment qui en auraient bien besoin après deux années très difficiles de crise sanitaire. C'est ainsi. On peut aussi expliquer ce retard à la détente, non pas du fait de la métropole, mais depuis 2012 plusieurs lois, je pense notamment à la loi Climat et résilience, sont venues se surajouter à une procédure juridique déjà complexes, donc on rajoute à chaque fois des couches au millefeuille, ce qui fait que finalement, la pâtisserie commence à devenir indigeste. Mais, nous y sommes, nous devons nous prononcer sur le sujet, nous sommes une des 95 communes, nous allons le faire et donc j'ouvre le débat ou sur des demandes de précisions sur tel ou tel point. Guy, je t'en prie ! »

Guy DUBOIS : « En ce qui concerne l'ouverture de l'infrastructure Chemin de l'Oris, la rue de la Bleue, il va y avoir quoi ? Une entrée ou une sortie ? »

Yvan HUTCHINSON : « Alors, sur ce sujet de classement d'ouverture au classement de cette voirie, nous l'avons intégré en fin de demandes de modifications de PLU3. On accueille une entreprise importante sur le territoire de la commune depuis quelque mois, cela va continuer, il s'agit de Promesses de Fleurs, qui souhaite s'étendre à la place du site SERAZEM. Demain, si cette activité prend de l'ampleur, cela va générer du trafic. Il y a un projet économique d'importance derrière, cela veut dire qu'il faut qu'on trouve des solutions pour assurer les flux de transport et de logistique. Après consultation des services de la MEL, il nous apparaît que la meilleure solution ce n'est certainement pas de rehausser le pont de la SNCF, nous n'allons pas y arriver, ce n'est pas de passer dans les quartiers de Pérenchies et de Prémescques, mais peut-être d'imaginer que l'entreprise soit autonome sur cette partie là et soit capable de diriger son trafic sur la rue de la Bleue qui est une route métropolitaine beaucoup plus adaptée que de la voirie urbaine. C'est le sujet qui est sur la table, c'est un sujet d'anticipation, c'est-à-dire qu'on essaye aujourd'hui de trouver des solutions, cela nous paraît, avec la Métropole, Arnaud, tu intervient quand tu veux, mais cela nous paraît la solution, on ne va dire la meilleure, mais en tout cas la moins mauvaise, c'est en tout cas la piste sur laquelle on va travailler, c'est pour cela que nous avons rajouté

cette demande de modification au PLU3. Je rappelle que c'est du foncier municipal, donc on a la main dessus, il faut maintenant qu'on travaille avec les services de Bernard GERARD et de voirie de la MEL pour savoir ce qu'on va faire de cette possibilité. Est-ce que j'ai répondu à la question ? ».

Guy DUBOIS : « Pas tout à fait, en entrée ou en sortie de rue ? »

Arnaud MARQUE : « En entrée ou sortie, cela risque d'être les deux : entrée et sortie ».

Guy DUBOIS : « N'oubliez pas que vous avez un passage à niveau avant ».

Arnaud MARQUE : « On le sait bien. Nous n'en sommes pas à la création d'une voirie, on en est au stade de dire : on bloque au cas où un jour on souhaiterait créer une voirie, cela va se travailler avec les services de la MEL. Effectivement, même cette option là n'est pas simple. Il n'y a rien de simple, parce que déjà, il y a une voie nouvelle à créer qui fait à peu près 800 mètres, et cela débouche, effectivement, près du passage à niveau, donc il y aura très probablement d'autres problèmes ».

Yvan HUTCHINSON : « Voilà un cas typique, c'est une très bonne nouvelle pour la commune d'accueillir une entreprise dynamique, qui a envie de créer de l'emploi et de l'activité, qui nous sollicite d'ailleurs sur ce sujet, mais, en même temps, il faut trouver des solutions pour demain. C'est une entreprise qui fait 20% de croissance par an, donc on imagine ce que cela peut donner, je crois que leur plan, à terme, se situe entre 160 et 180 embauches, cela fait un peu de monde, c'est d'ailleurs pour cela que nous avons aussi une réflexion au niveau des parkings, et là, on les a. Il y a une possibilité de s'étendre un peu de l'autre côté et puis de transformer cela. Mais, il reste pas mal de problèmes logistiques à régler, et cela, on le fera avec la Métropole en temps voulu. D'autres questions ou d'autres remarques ? Bien, on passe au vote. L'objet de la délibération est d'émettre un avis favorable au PLU3 et surtout à son règlement, en intégrant l'ensemble des remarques qui viennent de vous être proposées à titre de réserves. Je vous rappelle qu'une réserve n'est pas une hostilité au texte, il s'agit d'une demande de correction allant dans notre sens. Aussi, je reformule ma question, qui est favorable à l'adoption eu égard aux réserves qui viennent de vous être présentées ? Abstention ? Avis contraires ? Je vous remercie, la délibération est adoptée ».

Délibération adoptée à l'unanimité

2022-57 – Avis du Conseil Municipal sur le Programme Local de l'Habitat 2022-2028 de la Métropole Européenne de Lille

Rapporteur :

Yvan HUTCHINSON : « Cette délibération, vous l'avez bien compris, est concomitante à la délibération précédente puisque le Plan Local d'Habitat découle du PLU. Sur ce sujet, nous sommes un peu moins sévère avec la Métropole Européenne de Lille en termes de remarques, néanmoins, nous vous avons présenté lors du séminaire et de la réunion de groupe la volumétrie qui découle de tout cela, donc, le Plan Local de l'Habitat c'est combien de logements va découler du PLU si je vous le résume. Il nous a semblé qu'à travers la copie que nous a renvoyé la métropole du projet préliminaires, ils ont été un petit peu optimiste. J'en veux pour preuve le dossier du cimetière, nous avons bien évidemment envie d'aménager cette zone, mais nous avons des obstacles testamentaires, on le sait. 4 zones font partie du

PLH 2022-2028 pour Prêmesques ; une première zone, celle du cimetière, j'étais entrain d'en parler, avec une année de livraison estimée en 2027, l'année nous semble très optimiste, il y a des sujets testamentaires compliqués. Deuxième zone, dit sujet Judez, rue Gabriel Péri pour laquelle nous allons dénommer une voirie tout à l'heure, celui-là est bien évidemment lancé. Vous avez un sujet au Domaine de la Ferme avec le collectif à la place de l'ancien hangar qui est achevé et livré alors que rue Gabriel Péri les travaux commencent. Et vous avez le sujet de la route Nationale, pour tous ceux qui ont participé aux réunions sur le PLU, cela fait partie des derniers espaces fonciers à la limite de Capinghem après la station, là, la MEL projette 25 logements en 2024, eu égard aux rapports que nous avons avec le propriétaire sur le sujet, cela est impossible que ce soit réalisé dans des délais aussi courts. Cela veut dire que sur la plus grosse partie de notre PLH, puisqu'on totalise, je crois 84 logements, nous en avons quand même 60 qui sont très incertains ; c'est la raison, pour laquelle juste avant, Arnaud parlait des projets d'AUDM, c'est-à-dire des projets à urbanisme différé, celui qu'on nous propose le long de la route Charles de Gaulle n'est peut-être pas suffisant, on pourrait donc peut-être en solliciter un deuxième parce que si pour des raisons juridiques ou des obstacles comme sur le projet du cimetière et Nationale se présentent, nous n'arrivons pas à remplir les objectifs du PLH 2022-2028. C'est donc l'interpellation qu'on fait à la MEL dans cette délibération, nous sommes prêts à donner notre part, je vous rappelle que sur tous ces sujets, il faut bien évidemment donner une quote-part de logements sociaux, on contribuera à cela également, cela étant, on trouve que le tableau présenté par les services de la Métropole est optimiste, du coup, on y émet une réserve. A l'heure où, ma chère Pascale, on a fermé une classe à l'école, on est plein dans le phénomène ciseau sur lequel nous n'avons pas cessé d'alerter au mandat précédent, un vieillissement de la population important d'un côté, moins de naissances de l'autre, cela produit à un moment une fermeture de classe, il faut donc avancer. Arnaud, je ne sais pas si tu souhaites ajouter des remarques sur le PLH ? »

Arnaud MARQUE : « Je pense qu'il faut demander aux services de la MEL de corriger le tableau car de toute façon le projet Route Nationale, je ne compte plus dessus, il s'agit d'un projet privé, c'est une personne qui a un terrain et qui à un moment donné s'est dit qu'il serait prêt à vendre son terrain à un promoteur, maintenant, il n'est plus prêt à le vendre parce que, il était très très gourmand il y a un an et demi, deux ans, il n'a pas trouvé acheteur au prix qu'il souhaitait, aujourd'hui, le contexte a complètement changé, le marché de l'immobilier s'est tendu, les coûts de construction ont explosé donc les promoteurs ne peuvent plus mettre des prix de terrain identiques à ceux pratiqués il y a deux ans, il s'est mis un prix tête, il nous a dit qu'il n'était pas pressé de vendre, aussi, je pense qu'il ne va pas de décider sitôt de vendre, ce projet-là sortira peut-être un jour mais bien malin qui en maîtrise le planning ».

Stéphane MOUVEAUX : « Il n'y avait pas non plus sur ce projet une problématique liée à la marge de recul ? »

Yvan HUTCHINSON : « La marge de recul disparaît dans le cadre du projet de PLU3 ».

Arnaud MARQUE : « Pour l'instant, elle existe encore, mais elle va disparaître ».

Yvan HUTCHINSON : « Bonne remarque, cela partie des évolutions importantes du PLU3 ».

Arnaud MARQUE : « En tout état de cause, c'est sûr que ce projet ne peut pas être réalisé en 2024 puisque le temps de trouver un accord avec un promoteur, que le promoteur dépose un permis, que les lots se vendent, et ensuite se construisent, il y a en au moins pour 4 ans minimum. Je pense que comme il n'est pas prêt de se décider, je pense que le projet, s'il sort, sortira au-delà de 2028. Je pense donc qu'il faut sortir ce projet de la programmation du PLH 2022-20228. Ensuite, le cimetière, même si on continue de se battre pour faire émerger le projet, aujourd'hui, en l'état des choses, le projet n'est pas sortable, il y a une clause testamentaire qu'on ne peut pas casser comme cela, et donc pareil, on voit sur le tableau qu'on était sur une échéance à horizon 2027, 2027 n'est qu'à 1 an de 2028. Voilà, ce n'est pas réalisable ».

Pascal VANDEN DORPE : « Est-ce que le projet d'un particulier, celui qui se situe Place Jean-Baptiste Lebas est compris dans les projections de production de logements ? »

Arnaud MARQUE : « Non, les projections ne concernent que les projets de 5 logements et plus ».

Yvan HUTCHINSON : « En tout cas, le propriétaire de cette parcelle ne nous a pas fait mention d'un projet supérieur à 5 logements pour le moment, donc les projets en deçà de 5 ne rentrent pas dans le PLH ».

Arnaud MARQUE : « Il s'agit d'un projet qui se situe sur l'arrière du terrain et pour lequel on a proposé, tout à l'heure, de retirer l'ERL, l'arrière du terrain de la maison de Monsieur CUINGNIET ».

Yvan HUTCHINSON : « Finalement, la proposition de modification, si vous en êtes d'accord, est un peu plus radicale mais en même temps plus claire, c'est que bien évidemment, nous allons, comme pour le PLU3, dans le sens du PLH et on va donner notre part, par contre le tableau qui nous est proposé nous semble pas du tout réaliste par rapport à la réalité des projets. Est-ce que vous êtes d'accord sur cette proposition de modifications ? Avez-vous des questions pour amender cette délibération ? Par rapport au PLU3, on parle ici de volumétrie, 84 logements, à peu-près 2.7 habitants par logements, si vous faites le ratio, cela nous permettrait tout juste de nous permettre de maintenir les effectifs scolaires, je n'en suis pas bien sûr, aussi, il faudrait qu'on soit plus ambitieux ».

Arnaud MARQUE : « Dans le cadre de cette délibération, il est bien noté que la MEL laisse la possibilité aux communes qui souhaitent d'actualiser leurs données, en fonction de l'évolution des opérations, donc clairement l'opération route Nationale est plus qu'incertaine et au cimetière, le délai ne sera pas tenu. Route Nationale, il s'agit bien du projet qui est la limite de Capinghem, du côté de Wez-Macquart, la zone n'est pour l'instant pas urbanisable et donc ne peut pas pour l'instant être inscrite au PLH ».

Stéphane MOUVEAUX : « Pour apporter ma pierre à l'édifice par rapport à tout ce qui a déjà été dit, j'abonde dans le sens de tout ce qui a été dit et je comprends, mais je suis surpris par toutes les incohérences, au-delà de la complexité du métier de promoteur et de la difficulté d'avoir un projet qui peut aboutir, entre le moment : ça y'est mon projet est potentiellement abouti, le promoteur entame ses négociations, je pense à la zone Péri, sur laquelle un promoteur était déjà attiré et d'accord pour construire sur cette zone, tous les feux étaient au vert, alors quand on voit la complexité pour pouvoir monter un dossier, et là on voit que la métropole fait machine arrière, en partant du principe que la zone qu'elle avait accepté de passer en AUDM il y a quelques années, et que finalement, se rend, pour des raisons qui étaient les mêmes à l'époque car rien n'a changé depuis. Avec les mêmes éléments, elle

a d'autres conclusions et elle nous explique maintenant, que malgré tout, on ne peut pas changer une zone naturelle, je trouve cela dommageable aussi ».

Yvan HUTCHINSON : « Absolument. Alors, du coup, il y a trois solutions possibles pour cette délibération, soit on émet un avis favorable, après en avoir discuté ce n'est pas le sujet, soit on émet un avis défavorable et ce n'est pas non plus le sujet, aussi, je vous propose l'option 2, soit on transmet à la MEL les remarques que nous venons de faire avec un avis favorable sur le Plan Local de l'Habitat. Cela vous convient ou avez-vous d'autres suggestions à faire ? Parfait, nous passons donc au point suivant qui est l'avis, toujours sur un sujet métropolitain, le Plan de Mobilité »

Délibération adoptée à l'unanimité

2022-58 : Avis du conseil municipal sur le Plan De Mobilité (PDM)

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « Il s'agit d'un sujet abordé également lors de notre séminaire et pour lequel la MEL nous demande d'acter ; il s'agit du futur schéma des transports, en fait, on est entrain d'interagir sur plusieurs schémas, vous avez un schéma métropolitain, vous avez aussi un schéma régional qu'on appelle le SRADET, vous avez également le SDIT, le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport, ce que la MEL aujourd'hui envisage, en résumé, puisque, Stéphanie, peut vous reprojecter la trentaine de slides sur le sujet, c'est de créer de nouvelles voies de tramway pour l'essentiel, de créer des lignes de bus à haut niveau de service, notamment vers l'aéroport de Lesquin qui est assez mal desservi ; donc il est aussi sur ce sujet demandé aux 95 communes, y compris celles qui ne font pas l'objet d'une station de tram ou d'un terminus de métro, de se positionner sur ce plan de mobilité. Pour le coup, ce n'est pas un sujet qui avait amené des remarques, bien évidemment, ce plan de mobilité doit tenir compte, ce n'est pas la mode, mais une exigence, des urgences climatiques et donc on nous demande de prendre position sur ce sujet, mais là aussi, c'est un dossier que je suis plus particulièrement à la MEL, mais je suis prêt à répondre à vos questions sur le PDM ».

Arnaud MARQUE : « Est-ce que le Plan de Mobilité intègre les voies cyclables ou pas ? Je ne pense pas. Parce que, pour nous, le sujet dans le cadre du plan de mobilité, qui nous tient le plus à cœur, est surtout la voie de bus qui pourrait amener à Saint Philibert, et là, on aura la connexion directe avec tout le réseau de transport collectif de la MEL, on a fait la demande à la MEL par ailleurs pour une liaison douce ».

Yvan HUTCHINSON : « Oui, mais c'est aussi l'occasion d'en parler. Nous n'avons pas forcément au le temps d'évoquer ce sujet samedi dernier, donc, parmi les grands enjeux de l'année prochaine, nous allons travailler sur le PPI voirie, le PPI, c'est le Plan Pluriannuel d'Investissement, nous avons des priorités phares aussi qu'on défend depuis longtemps, c'est notamment la sécurisation du carrefour de la boulangerie, une piste cyclable enfin, je dis bien enfin, entre Pérenchies et Prêmesques pour nous relier à la piste cyclable de Capinghem, puis, aussi, un aménagement cyclable rue de la Bleue. Tout ces sujets sont actés, ils sont même budgétés à l'heure où on se parle ».

Pascal VANDEN DORPE : « Je peux même rajouter, Monsieur le Maire, il n'y a pas que le carrefour de la boulangerie, c'est quasiment, une bonne partie de la rue du Général de Gaulle qui va être réaménagée ».

Yvan HUTCHINSON : « Oui, tout cela s'accompagnera de changements assez radicaux sur le plan vitesse, nous sommes entrain de réfléchir sur les questions des priorités à droite, l'objectif sera, que sur les grandes routes métropolitaines, on circule à 70km/h, dès qu'on approche des cœurs de bourgs, on sera à 50km/h et dès qu'on est en cœur de bourg, on sera en zone 30, cela aura le mérite de la lisibilité pour les conducteurs et puis cela sécurise en même temps beaucoup plus les voiries. Tous ces sujets là sont actés, budgétés, les travaux démarrent quand, Pascal ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Je ne vais pas m'avancer sur une date ! »

Yvan HUTCHINSON : « Ne t'avance pas sur la date ! On a vu le service voirie de la MEL cet été, ils sont inscrits au PPI de le MEL, donc, normalement, une grosse partie sera faite pendant le mandat, il y aura peut-être d'autres sujets, et, nous avons réussi à convaincre le Président de la MEL, d'étudier la possibilité d'un cheminement doux sur le chemin de Lille qui longe Oxyforme et qui va vers Humanité, le Sentier de Lille, pardon, pour que demain, chacun puisse accéder, en cheminement doux, aux grandes infrastructures de transport, et notamment Saint Philibert qui devrait en plus connaître des évolutions, j'ai cru, en tendant mes oreilles, qu'un nouveau parking silo est lancé, il faudra tout de même prévoir des parcs à vélo, à trottinette, donc, une étude ne veut pas dire que forcément les choses vont se faire mais en tout cas, tant que vous n'avez pas d'étude, vous ne faites rien. Aujourd'hui, le sujet est sur la table, il faudra bien évidemment travailler avec les services de la MEL et les services de l'Université Catholique de Lille, puisqu'ils sont propriétaires d'un certain nombre de terrains qui sont à Saint Philibert ».

Pascal VANDEN DORPE : « Je vais simplement ajouter, Monsieur le Maire, qu'on a effectivement des aménagements qui sont prévus rue du Général de Gaulle, nous avons demandé aussi une étude de vitesse sur la rue de la Bleue, notamment sur sa partie en agglomération, on attend cette étude pour, éventuellement, voir si des projets de réaménagement seraient utiles pour casser la vitesse »

Yvan HUTCHINSON : « Tout cela fera l'objet, j'espère que nous pourrons faire des vœux dans des conditions sanitaires correctes cette année, ça commence à être un peu frustrant, mais on est entrain de boucler cette copie là avec la métropole, de manière à arriver aux vœux avec des annonces assez fortes sur des sujets qui touchent vraiment au quotidien. Est-ce que j'ai oublié des choses sur cette partie concernant le Plan de Mobilité ? D'autres questions ? Pas d'autres questions, dans ce cas-là, je vous propose d'adopter ce plan de mobilité, bien entendu que tous les sujets qu'on vient d'évoquer, notamment sur la partie de l'étude du chemin doux fait partie des remarques que nous avons fait remonter au PPI voirie qui est tout de même concomitant au PDM. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité

2022-59 – Avis du Conseil Municipal relatif au rapport sur la mutualisation et la coopération entre la Métropole Européenne de Lille et ses communes membres – 2022 -2026

Rapporteur :

Yvan HUTCHINSON : « C'est une délibération un peu plus simple. La Métropole Européenne de Lille se dote d'une centrale d'achat pour essayer de grouper un certain nombre de prestations, prestations matérielles et prestations de services, nous avons évoqué rapidement samedi, c'est vrai, ce schéma de mutualisation, mais qui va dans le sens, je vais dire, c'est le bon sens en action, j'adore dire cela à la MEL, mais c'est la réalité, donc demain sur des prestations d'impression, de fournitures de services, d'aide à l'ingénierie, la métropole se dote d'un service, je crois, de 60 agents pour répondre en permanence aux communes qui ont des besoins ça et là. Je ne sais pas si vous avez des remarques sur ce schéma de mutualisation qui encore une fois, va dans le bon sens. Pas de remarques ? Je sou mets au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie ».

Délibération adoptée à l'unanimité

2022-60 – Avis du conseil municipal sur l'installation d'une unité de méthanisation agricole au lieu-dit la Croix aux Bois à Frelinghien avec une fosse de stockage du digestat brut délocalisée à Aubers

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « On revient sur un sujet plus passionnant que le précédent qu'est l'avis du conseil municipal sur l'installation d'une unité de méthanisation agricole au lieu-dit la Croix au Bois à Frelinghien avec une fosse de stockage du digestat brut délocalisée à Aubers mais aussi avec des impacts à Prêmesques, Pascal, tu veux parler du dossier ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Je te le laisse ! C'est un dossier sensible »

Yvan HUTCHINSON : « Ce n'est pas un dossier sensible ! Pour le coup, ce point a fait l'objet d'un vrai débat entre nous, je pense qu'après le sujet du PLU, du PLH samedi dernier et encore tout à l'heure en réunion de groupe, nous avons longuement parlé de ce dossier, une unité de méthanisation qui fait partie d'un groupement d'agriculteurs, installation à Frelinghien, c'est normal, c'est la concertation publique, nous sommes partie prenante dans ce dossier, pourquoi ? Parce qu'une partie des déchets de cette station de méthanisation pourrait, demain, arriver à Prêmesques. Je sais que le débat est assez, non pas sensible, parce qu'on pense tous la même chose, notamment sur la nécessité de muscler le mix énergétique français en matière d'ENR, mais qu'on n'est pas insensible aux remarques de nos collègues élus de Frelinghien, dont la nouvelle municipalité a marqué son hostilité lors d'une séance récente, voilà, je sou mets le débat sur la table, il faut qu'on tranche, je rappelle que nous émettons un avis et qu'en dernier recours, ce sont les services de l'Etat et donc Monsieur le Préfet de Région qui donnera ou pas son aval à ce projet. Est-ce que j'ai résumé la délibération ? Pascal, tu veux rajouter des choses ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Non, on en a discuté samedi dernier. Ou c'est oui, ou c'est non ».

Yvan HUTCHINSON : « Comment souhaitez-vous qu'on procède ? Est-ce que vous souhaitez un vote à bulletin secret, je n'ai pas de problème par rapport à cela. Est-ce que vous souhaitez vous exprimer ? Vas-y Arnaud ! »

Arnaud MARQUE : « J'ai juste une petite remarque, il manque un mot dans la proposition de délibération, il est demandé au conseil municipal, il manque le est ».

Yvan HUTCHINSON : « Alors, je vous écoute ».

Pascal VANDEN DORPE : « Ce qui inquiète surtout la commune et le conseil, c'est l'épandage, Prêmesques est concerné. On a quand même quelques interrogations sur les éventuelles nuisances, nuisances olfactives ».

Yvan HUTCHINSON : « Nuisances olfactives et aussi trafic routier ».

Pascal VANDEN DORPE : « Sur la nature également, la proximité des habitations, en effet, nous sommes à proximité de Marguerite De Flandre ».

Pascale ALLIOT : « On ne sait toujours pas combien d'agriculteurs sont concernés par l'éventualité d'un épandage sur notre commune, qui sont intégrés dans ce groupe de méthanisation, nous devons avoir cette information ? Non ? Combien y'a-t-il d'agriculteurs sur Prêmesques qui font partie de l'installation ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Il n'y en a qu'un ! Il a plusieurs terrains mais l'épandage est localisé sur la partie à côté d'Horseland, entre Marguerite de Flandre et Horseland, alors qu'il a des terres aussi à la limite de Pérenchies, sur la Montagne ».

Pascale ALLIOT : « D'accord, il n'y a qu'un agriculteur concerné sur notre commune ».

Florence BOULANGER : « Il exploite sur la commune ».

Pascale CAREY : « C'est un groupement d'agriculteurs, cela veut dire que d'autres peuvent entrer dans le groupement, pour l'instant il n'y a qu'un agriculteur, il pourrait y en avoir d'autre en fonction du développement de l'activité ».

Pascal VANDEN DORPE : « Il y a plusieurs agriculteurs, ils sont 3, je pense ».

Yvan HUTCHINSON : « Le projet n'est pas figé, cela peut augmenter, cela peut monter en puissance, effectivement, c'est évident ».

Pascal VANDEN DORPE : « L'argument de nos collègues de Frelinghien, c'est surtout la proximité du projet avec les habitations, ils estiment que le projet est trop proche des habitations, c'est l'un des arguments qui les ont poussés à voter contre le projet. Eventuellement, proposer un projet annexe sur un autre terrain ».

Yvan HUTCHINSON : « Effectivement dans la délibération de la commune de Frelinghien, ce n'est pas d'être hostile à la méthanisation mais d'étudier un autre site, cela ne sera pas facile à trouver, nous n'allons pas se mentir »

Pascal VANDEN DORPE : « Personne n'est contre la méthanisation à l'heure actuelle, c'est nouveau, c'est un nouveau processus, un nouveau procédé, nous n'avons pas encore de vision assez importante pour juger correctement de ce qu'est la méthanisation ».

Arnaud MARQUE : « Les épandages d'effluents, nous en avons déjà aujourd'hui. Je ne sais pas quelle est la différence entre un épandage d'effluents d'élevage direct ou après méthanisation ».

Pascal VANDEN DORPE : « On nous promet dans le rapport que j'ai lu moins d'odeurs qu'un épandage classique ».

Arnaud MARQUE : « Je pense aussi qu'il y a moins d'odeurs ».

Pascale CAREY : « Est-ce qu'il y a des usines de ce type ailleurs en France ? »

Arnaud MARQUE : « Il y en a une pas très loin d'ici, je pense ».

Pascale CAREY : « Cela serait intéressant de savoir ce qu'il se passe afin de voir les plus et les moins ».

Arnaud MARQUE : « Ceux qui sont à l'origine de ce projet, parce qu'il y a un collectif qui s'est créé aux alentours contre le projet, ont proposé la visite d'un site mais ils n'ont pas voulu. J'ai lu dans la Voix du Nord qu'il y en avait une pas très loin ».

Stéphanie GELOEN : « A Monchecourt, dans le Douaisis, c'est l'article de la Voix du Nord que tu cherches ? »

Arnaud MARQUE : « Oui, c'est ça que je cherchais, c'est ça ? »

Stéphanie GELOEN : « Oui ».

Pascal VANDEN DORPE : « Ce qui pose interrogation, c'est que la commune qui accueille ce projet donne un avis contre ».

Sylvie VAN EECKE : « Oui, mais c'est par rapport à sa localisation ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Tout à fait ».

Sylvie VAN EECKE : « Je trouve que c'est difficile pour nous de donner un avis favorable ou défavorable ; alors que nous ne sommes pas impactés directement par la localisation, alors, on va se faire l'avocat du diable : si cela ne se fait pas à cet endroit, ils en trouveront un ailleurs, et peut-être, que cela arrivera sur Prêmesques. On va se lancer de commune en commune la patate chaude, en disant, nous on n'en veut pas mais on est d'accord pour la méthanisation mais ailleurs, c'est très délicat ».

Yvan HUTCHINSON : « Néanmoins, il faut qu'on se prononce sur ce sujet qui est passionnant, et, je sais pour en avoir parlé longuement la semaine dernière, personne, ci autour de la table, n'est hostile aux énergies renouvelables et à la méthanisation, c'est délicat ».

Pascal VANDEN DORPE : « Nous ne sommes pas non plus hostiles à l'augmentation des revenus des agriculteurs, ils en ont besoin. On est un peu en porte-à-faux sur ce dossier et envers les agriculteurs, effectivement le choix est difficile ».

Yvan HUTCHINSON : « Il faut qu'on passe au vote ».

Pascal VANDEN DORPE : « Est-ce qu'on suit l'avis de la commune de Frelinghien en attendant qu'ils ressortent un nouveau projet plus respectueux de l'environnement et de la localisation surtout, ce qui est fort probable puisqu'à l'origine le projet pouvait être déplacé sur une autre commune limitrophe, cela n'a pas été accepté ».

Pascale CAREY : « Je suis de même avis que Sylvie, en l'état des choses, nous n'avons pas suffisamment d'informations pour prendre une décision pour ou contre ».

Pascal VANDEN DORPE : « Il faut voter quand même ».

Pascale CAREY : « Cela ne sert à rien si nous n'avons pas les informations ! »

Yvan HUTCHINSON : « De toute façon, nous sommes dans un conseil municipal de la République Française, il y a possibilité d'un vote pour, d'un vote contre ou une abstention, je pense que sur un sujet comme cela, on a tous un avis sur la question, moi-même, j'ai un avis, je vous l'ai dit, cela me choque énormément de m'ingérer dans les affaires de la commune d'une collègue, qui en plus a voté contre avec son conseil donc je suivrai plutôt cet avis, mais il faut que vous vous sentiez totalement libres là-dessus, voilà ! »

Pascale ALLIOT : « Tu lis des articles, rien que là, dans un article, il est dit que c'est une fumisterie, que l'humus produit un gaz à effet de serre plus puissant qui contribue au réchauffement climatique, il n'y a

pas photo, on ne va pas voter pour, techniquement quand tu lis, tu ne peux pas voter pour puisque le but, c'est justement, pour l'environnement »

Arnaud MARQUE : « il faut voir d'où émane cet article ».

Yvan HUTCHINSON : « Bon voilà, il faut qu'on sorte un avis, si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, on le fait, pas de problème. Est-ce que quelqu'un réclame le scrutin à bulletin secret ? Non, vous vous sentez à l'aise ? Qui est favorable au projet ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Stéphanie GELOEN : « Abstention, non, c'est la majorité exprimée qui est prise en compte, donc le vote contre. Oui, abstention, tu ne votes pas, c'est comme pour le vote du Maire de Pérenchies, récemment, la plupart se sont abstenus mais n'ont pas voté contre. C'est donc l'avis défavorable qui sera retenu ».

Arnaud MARQUE : « Oui, on est contre le projet ! OK ».

Stéphanie GELOEN : « Oui, l'abstention ne rentre pas en compte dans le vote ».

Yvan HUTCHINSON : « C'est plus compliqué de nous faire délibérer sur ce sujet que sur le PLU. Nous allons revenir à des sujets un peu plus légers, question suivante, Monsieur MARQUE, vous avez la parole ! ».

Avis défavorable à la majorité : 6 votes contre et 11 abstentions

2022-61 : Imputation des dépenses au chapitre fêtes et cérémonies – Article 6232

Rapporteur : Arnaud MARQUE

Arnaud MARQUE : « Nous avons un article dans le plan comptable des collectivités territoriales sur lesquelles nous venons imputer les différentes dépenses liées aux fêtes et cérémonies, et là, on nous demande de préciser ces dépenses. La réglementation est imprécise et ne prévoit pas explicitement ce qu'on peut mettre dans cet article et donc on nous demande de délibérer pour dire, ce que nous, on veut imputer dans cet article. Ce qu'on vous propose, et au regard de ce que l'on a imputé dans cet article les années précédentes, c'est de dire que, nous, on impute dans l'article 6232 : fêtes et cérémonies, les dépenses qui sont liées à la cérémonie de vœux, publique ou pour le personnel municipal, la cérémonie du 1^{er} mai, la fête Nationale et les récompenses aux diplômés, les fêtes communales et les différentes manifestations qu'on pourrait organiser, notamment dans le cadre des partenariats avec la MEL telles que Lille 3000 et les fêtes de village organisées par la commune, la fête de fin d'année scolaire, la fête de Noël, la fête de Pâques, notamment la chasse aux œufs, la ducasse de Prêmesques et la fête de Saint Nicolas.

D'une manière générale, pour l'ensemble de ces manifestations, les dépenses qu'on imputerait à ce compte sont les frais d'annonces, publications et communications, les frais de location de matériels, les frais de réception et vin d'honneur, ce qui peut être boissons, alimentation, traiteurs, goûters, les rémunérations d'intervenants pour ces manifestations (artistes, musiciens, artificiers, ...), le règlement des factures des troupes et sociétés de spectacle et autres frais liés à leurs prestations, tout ce qui est fleurs, gerbes, gravures, médailles, calculettes et autres cadeaux divers offerts à l'occasion de ces manifestations, les récompenses sportives ou culturelles, l'achat de fleurs, gravures, médailles à l'occasion de mariages, décès, naissances ou réceptions officielles à l'initiative du Maire, les tickets de manèges distribués aux enfants à l'occasion de la ducasse de Prêmesques, les denrées pour la composition des colis de Noël aux aînés, écoles, bénévoles et personnel municipal, les feux d'artifice, les chèques cadeaux ou cartes cadeaux pour les bénévoles, personnel municipal et autres bénéficiaires comme les jeunes diplômés par exemple, les bonbons et chocolat divers, les droits d'auteur type « Sacem ou Guso », les décorations diverses festives, les sapins de Noël et les médailles du travail. Voilà

ce qu'on vous propose de mettre dans cet article 6232 « fêtes et cérémonies des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget, bien évidemment ».

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des remarques sur cette délibération technique visant à clarifier nos dépenses ».

Nathalie GUISLAIN : « Si jamais nous avons une dépense non inscrite dans cette liste, que fait-on ? »

Arnaud MARQUE : « On l'impute ailleurs, et, si on jugeait que cela ne serait vraiment pas possible de l'imputer ailleurs, on redélibérerait pour ajouter des natures de dépenses dans cet article, mais dans un premier temps, on regarderait pour l'imputer ailleurs ».

Yvan HUTCHINSON : « D'autres remarques ou questions ? Je vous propose de passer au vote, qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. Délibération suivante, Arnaud MARQUE, nous vous écoutons ».

Délibération adoptée à l'unanimité

2022- 62 : Convention d'adhésion aux services de prévention du Centre de Gestion 59 – Pôle Santé au travail

Rapporteur : Arnaud MARQUE

Arnaud MARQUE : « Je vais passer les différentes références. Afin de répondre aux nouveaux enjeux d'organisation d'un service de médecine préventive, le CDG59 a souhaité simplifier et restructurer ses missions en mettant au cœur de son action la pluridisciplinarité coordonnée par le ou la médecin du travail.

Pour faire face à ces obligations, les employeurs publics peuvent faire appel à l'assistance des centres de gestion, ce que l'on fait, qui, selon les dispositions de l'article L.452.47 du code général de la fonction publique, peuvent créer des services de médecine préventive ou des services de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

Les services de prévention du Centre De Gestion 59 ont pour objectif de permettre aux employeurs territoriaux de satisfaire à leurs obligations dans ces domaines. Pour ce faire, ils ont vocation à mener des actions portant sur le suivi de santé individuel des agent.es ; le conseil sur la santé et la sécurité pour l'amélioration des conditions de travail ; les actions de prévention et d'évaluation des risques professionnels ; le maintien dans l'emploi et le reclassement des agent.es et enfin l'application des règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel.

Pour tenir compte de cette évolution, faisant suite à la parution du décret n°2022-551 du 13 avril 2022, le centre de gestion adapte sa facturation. A compter du 1^{er} janvier 2023, la collectivité versera une contribution annuelle de 85€ par agent incluant le suivi médical et les actions de préventions individuelles prescrites par le médecin du travail.

Les interventions spécifiques réalisées à la demande de l'employeur seront facturées à hauteur de 400 € la journée d'intervention.

Auparavant, il n'y avait pas de forfait, nous payions à la prestation ».

Pascal VANDEN DORPE : « J'ai une question, quelles sont les interventions spécifiques ? »

Stéphanie GELOEN : « Par exemple, tu veux faire un audit sur les conditions de travail des fonctionnaires de ta collectivité, voir si le matériel à disposition est adapté, ou une action de prévention sur un domaine particulier de type les addictions par exemple. »

Arnaud MARQUE : « De toute façon, si nous n'adhérons pas au centre de gestion, il faudrait qu'on le fasse de nous-même, y a-t-il d'autres organismes auxquels on pourrait faire appel ? »

Stéphanie GELOEN : « J'avoue que je ne sais pas ».

Yvan HUTCHINSON : « Je vous propose de passer au vote pour demander au conseil municipal de m'autoriser à signer la convention d'adhésion actualisée aux services de prévention du CDG59 Pôle Santé au travail qui vient de vous être détaillée. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. La délibération 63, c'est notre collègue Ludovic qui devait la défendre, mais il va être remplacé avantageusement par notre Pascale ».

Délibération adoptée à l'unanimité

2022- 63 : Aide aux familles pour l'adhésion 2022/2023 aux enfants mineurs à une activité sportive, culturelle ou de loisirs proposée par les associations

Rapporteur : Pascale ALLIOT

Pascale ALLIOT : « Avantageusement, je n'en suis pas sûre, mais on pense à lui ce soir, en tout cas.

Il vous est proposé de renouveler ce fameux chèque activité d'un montant de 10.00€ pour les jeunes prêmesquois âgés de moins de 18 ans afin de les inciter à s'inscrire dans nos associations mais aussi soutenir nos associations. Ce chèque activité sera déduit du coût de l'inscription de l'enfant qui s'inscrit dans une de nos association sportive ou culturelle prêmesquoise et un seul chèque par enfant. Je pense qu'on est tous d'accord ? »

Yvan HUTCHINSON : « Tu le vends bien ! Qui est favorable à cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie ; point suivant : fixation du tarif pour le concert de Gospel, Pascale, tu as toujours la parole ! » ;

Délibération adoptée à l'unanimité

2022- 64 : Fixation du tarif pour le concert de Gospel à l'occasion des festivités de Noël

Rapporteur : Pascale ALLIOT

Pascale ALLIOT : « Le 18 décembre, un dimanche après-midi, nous serons heureux d'accueillir « Lille Gospel », c'est un groupe de chanteurs, ils sont plutôt 25 avec 4 musiciens et une soliste professionnelle pour un concert à l'Eglise.

Le montant de cette prestation est de 2500 €, il nous est proposé de fixer les tarifs pour l'entrée de ce spectacle à 5 € pour les prêmesquois et 7 € pour les extérieurs. Si on est tous d'accord, il faut dire que les recettes seront encaissées par la régie « guichet des services municipaux » à l'article 7062 ».

Arnaud MARQUE : « Petite question, on peut accueillir combien de personnes ? »

Pascale ALLIOT : « Alors, normalement la dernière fois qu'on a fait à spectacle à l'Eglise, il s'agissait des chœurs de l'Opéra et on a eu 250 personnes assises dans l'Eglise, en sachant que nos 30 chanteurs seront dans le chœur, on ne dépose pas l'autel, bien évidemment, donc les 30 chanteurs seront là et les

musiciens seront juste devant le parterre, un peu la même configuration que lors des Chœurs de l'Opéra, et on avait 250 places assises, on rentrait dans le protocole. Maintenant, si on est en plein Covid, on ne peut pas savoir ».

Arnaud MARQUE : « Tu tables sur 250 personnes ? »

Pascale ALLIOT : « Voilà ! »

Arnaud MARQUE : « Donc ça coûte 10 € par personne ! »

Pascale ALLIOT : « Normalement, ça coûte 10 € par personne, mais comme c'est de l'action culturelle, il est proposé de participer financièrement et d'offrir un spectacle de qualité aux prêmesquois ».

Arnaud MARQUE : « Je trouve que 5 € pour les prêmesquois, c'est bien, mais je proposerai 10 € pour les extérieurs ».

Pascale ALLIOT : « Le double ? »

Arnaud MARQUE : « Oui, le prix de revient. En fait, la commune ne subventionne pas pour les extérieurs qui viendraient mais elle subventionne à hauteur de 50% pour les prêmesquois ».

Nathalie GUISLAIN : « Comme on le fait pour la semaine bleue ».

Pascale ALLIOT : « C'est un tarif qu'on a travaillé en commission, mais pourquoi pas ? »

Yvan HUTCHINSON : « C'est cohérent. On propose de voter ta délibération avec 5 € et 10 € ? »

Pascale ALLIOT : « Vous êtes d'accord les membres de la commission culture ? Oui, pourquoi pas ? »

Arnaud MARQUE : « On pourrait rajouter 5 € pour les agents municipaux qui souhaitent y participer. »

Yvan HUTCHINSON : « C'est une suggestion rajoutée à juste titre. Si des agents municipaux, donc qui travaillent à Prêmesques tous les jours, voudraient y participer et ne résidant pas dans la commune, je suggère de fixer le tarif pour eux à 5 € ».

Pascale ALLIOT : « Sans problème, mais ne risque-t-on pas d'avoir la même remarque pour les commerçants ne résidant pas à Prêmesques ? »

Arnaud MARQUE : « Et pour la famille de ceux qui viennent ? C'est sans fin ! »

Pascale ALLIOT : « Oui, je suis d'accord, mais à l'époque, on avait fixé un tarif pour les entreprises en partant du principe que des impôts étaient payés sur la commune Est-ce qu'on considère aussi que cela fait partie des tarifs prêmesquois ? »

Arnaud MARQUE : « On ne va plus en finir ».

Pascale ALLIOT : « D'accord, donc on reste comme cela ».

Yvan HUTCHINSON : « Donc, on vous propose de fixer le tarif à 5 € pour les prêmesquois et les agents municipaux et 10 € pour les extérieurs. Cela vous convient ? Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Tu veux dire un mot Sylvie ? »

Sylvie VAN EECKE : « Oui, parce que 10 €, je trouve la pilule amère, même si c'est le prix de revient, je comprends bien que la mairie n'a pas à financer pour des extérieurs mais c'est aussi l'éclat de la commune aux alentours, que fait-on à Prêmesques ? Je trouve que pour des extérieurs où il n'y a pas possibilité d'avoir ce type de spectacle, et bien, pouvoir venir à Prêmesques, c'est bien et je trouve que 10 €, c'est trop, mais bon ».

Pascal VANDEN DORPE : « Il y a eu le même spectacle à Quesnoy-sur-Deûle, ça coûtait 25 € ».

Pascale ALLIOT : « Nous ne sommes pas chers, c'est clair, mais c'est vrai que la différence entre 5 et 10, je rejoins Sylvie, et c'est d'ailleurs sur cela qu'on avait travaillé en commission, on s'était dit qu'il fallait une différence, on était tous d'accord là-dessus, mais nous l'avions moins marquée ».

Julie TYBOU : « Est-ce qu'on est sûrs que toutes les places seront vendues à des Prêmesquois ? Le but, c'est quand même de faciliter l'accès pour les prêmesquois avec un tarif moindre ».

Sylvie VAN EECKE : « Si on part sur le principe, est-ce qu'on va limiter pour les extérieurs, à ce moment-là, il ne faut pas mettre de prix pour les extérieurs et dire que c'est uniquement réservé aux Prêmesquois ».

Pascale ALLIOT : « Je précise, puisqu'Arnaud vient de me poser la question, cela n'a rien à voir avec Les Belles Sorties, c'est un projet prêmesquois, c'est nous qui avons décidé de faire venir ce groupe de Gospel, la MEL n'intervient pas. Les Belles Sorties, j'en profite, pour le rappeler, c'est le 15 octobre, samedi, dans 15 jours, et là, il s'agit d'une pièce de théâtre, on accueille le Colysée de Roubaix et là on a un tarif à 3 € mais on a une participation de la MEL. Là, ça n'a rien à voir, c'est vraiment un projet prêmesquois et donc des finances entièrement de Prêmesques ».

Yvan HUTCHINSON : « On reste là-dessus, on prend bonne note de l'abstention de Sylvie qui est légitime, on le comprend. Point suivant : l'action sociale en faveur du personnel municipal et bénévoles, Monsieur MARQUE ! »

Délibération adoptée à la majorité – 1 abstention

2022- 65 : Action sociale en faveur du personnel municipal et des bénévoles – Conditions d'attribution de cadeaux de fin d'année – Exercice 2022

Rapporteur : Arnaud MARQUE

Arnaud MARQUE : « Nous organisons habituellement une cérémonie de Noël avec les agents municipaux, en espérant qu'on puisse la refaire cette année, et, il leur est remis un chèque cadeau. L'année dernière, nous avons fait des chèques cadeaux de 100 € pour tous les agents municipaux, qu'ils soient titulaires ou en contrat aidés et nous avons fait des chèques de 150 € pour les personnes qui interviennent bénévolement tout au long de l'année pour la commune ; ces personnes sont au nombre de 2, il y a William qui veille à la sécurité des enfants aux entrées et sorties d'école et puis il y a Daniel GELOEN qui vient apporter un support juridique aux différentes personnes de la commune qui font appel à ses services. Ce que l'on vous propose, ces montants avaient été revus à la hausse il y a deux ans, avec notamment le contexte lié à la COVID, on s'était dit de faire un effort un peu exceptionnel à cette époque par rapport au contexte, même si à ce jour, et j'espère que cela va durer jusqu'à la fin de l'année et au-delà, on ne parle plus trop des problèmes de COVID, il y a tout de même beaucoup de problèmes avec notamment l'augmentation des prix, et en particulier des prix de l'énergie, on s'est réuni avec la commission, et on vous propose de faire un petit effort supplémentaire et de passer à 120 € le chèque cadeau pour les agents municipaux et laisser à 150 € le chèque cadeau pour les bénévoles de la commune, sachant que cela est un chèque cadeaux non soumis aux charges sociales, il y a 20 agents donc cela représente une augmentation de 400 € le fait de passer de 100 à 120 €, soit 20% ».

Yvan HUTCHINSON : « Quel était l'avis de la commission ? »

Arnaud MARQUE : « Il s'agit de la proposition de la commission ».

Yvan HUTCHINSON : « C'est la proposition de la commission, nous sommes d'accord ! Pascale ? »

Pascale ALLIOT : « Je trouve que pourquoi pas, mais je trouve que pour nos deux bénévoles, ne pas les augmenter, je trouve cela triste aussi, ce n'est pas beaucoup. Monsieur GELOEN fait un travail extra et William, il est là tous les jours, qu'il pleuve, qu'il neige, qu'il vente. Il est toujours OK pour aider, je trouve que 150 € c'est ridicule ».

Stéphane MOUVEAUX : « Effectivement, ce n'est pas cher payé ».

Arnaud MARQUE : « On est soumis à un plafond à 171 €, sinon après on est rattrapé par l'URSSAF ».

Pascale ALLIOT : « On devrait leur donner le max qu'on puisse, en tout cas, c'est mon avis ».

Stéphane MOUVEAUX : « Effectivement, et l'impact sur le budget est vraiment minime ».

Pascale ALLIOT : « On n'a pas moyens de faire autrement ? »

Arnaud MARQUE : « Après, il faut les rémunérer, on change de statut ».

Pascale ALLIOT : « On peut compter sur William quoi qu'il arrive, il est toujours volontaire, il est extraordinaire ce monsieur ! »

Nathalie GUISLAIN : « En plus, il se met en danger lorsque la voiture a foncé dans la rue, il n'a pas hésité à intervenir ».

Yvan HUTCHINSON : « Je vous propose d'amender le projet de la commission ».

Arnaud MARQUE : « Donc 120 et 170 € »

Pascale ALLIOT : « Oui, mais il faudrait qu'on l'informe qu'on ne peut pas donner plus ».

Arnaud MARQUE : « Oui, on lui dira lors de la remise du chèque cadeau ».

Yvan HUTCHINSON : « Cela vous paraît légitime ? Allez-y ! On va là-dessus : 120 et 170 € ? »

Nathalie GUISLAIN : « Est-ce qu'on conditionne la remise du chèque à la présence de la personne au travail ? »

Stéphanie GELOEN : « La délibération précise qu'il faut être effectivement présent 3 mois dans la collectivité ».

Yvan HUTCHINSON : « Donc 120 € et 170 € pour les bénévoles. Je vous propose de voter. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie pour eux.

Délibération adoptée à l'unanimité

Je vous propose d'inverser l'ordre des deux dernières délibérations, aussi, je vous propose de passer à la délibération 67 qui empêche Pascal de dormir depuis des nuits sur l'adoption d'un plan de sobriété énergétique, c'est à toi Pascal, de défendre ce projet qui t'est cher. L'idée est, on en avait parlé au séminaire, de faire en sorte que la collectivité, dans l'urgence climatique qu'on connaît, adopte des réflexes d'exemplarité en matière de consommation d'énergie, d'eau sur ses bâtiments énergivores, tu en parleras Pascal, en partenariat avec la MEL, et notamment le conseiller en énergie partagée, et aussi, peut-être demain, mouiller nos associations dans cette démarche, vraiment les intégrer, car nos associations sont consommatrices de mètres carrés publics de la ville. Je te laisse la parole, Pascal ».

2022- 67 : Adoption d'un Plan de sobriété énergétique

Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

Pascal VANDEN DORPE : « Merci Monsieur le Maire, comme beaucoup de communes du territoire, et vu le contexte actuel concernant la crise énergétique mais aussi dans un souci de préservation de l'environnement, la commune de Prêmesques souhaite par la présente délibération prendre part à la réalisation d'économies d'énergie et l'inscrire par une déclaration d'intention.

Aussi dans un premier temps, la commune propose de :

Maîtriser des horaires de mise en lumière des bâtiments communaux et extinction des lumières à compter de 23h par l'installation de programmeurs y compris pour les décorations de Noël, on pourra

effectivement le fait sur celles apposées sur les bâtiments communaux, celles sur l'éclairage public, cela ne sera pas possible pour l'instant, cela le sera avec le renouvellement du parc de l'éclairage.

Ensuite de baisser de 1 à 2°C des températures des équipements municipaux en fonction de la nature du bâtiment et de son utilisation, on va prendre contact avec le prestataire de chauffage pour régler les thermostats et la programmation.

La température de 14°C à la Salle de Sports qui est de 16 °C actuellement, dans le dojo, la température sera un peu plus élevée.

Une sensibilisation par la signature d'une charte de bonnes pratiques et par voie d'affichage envers les responsables d'associations aux bonnes pratiques en matière d'économie d'énergie (ex : je vérifie que les lumières sont éteintes en quittant la salle...), cela est la première chose, il nous est arrivé, effectivement Monsieur le Maire, de voir la salle de sports encore allumée à minuit, à l'école aussi.

Réduction au maximum de l'éclairage dans les bâtiments quand cela est possible pour les bureaux, école, locaux utilisés avec une sensibilisation du personnel municipal, des élus, des professeurs et des responsables d'associations.

Réalisation d'une étude pour une meilleure régulation du chauffage en partenariat avec le conseiller en économie partagée de la MEL.

Eclairage progressif au LED dans les bâtiments municipaux en visant l'objectif d'un 100% LED à moyen terme, c'est une obligation en 2030 par le fameux décret tertiaire, comme vous pouvez le constater dans cette salle, nous ne sommes pas encore passé au LED, l'école, la mairie, la salle saint laurent, quasiment aucun bâtiment n'est encore au LED.

Réflexion sur les modes de déplacements du personnel et des élus avec par exemple la mise de disposition d'un vélo ou trottinette, on s'est aperçu qu'effectivement certains élus ou membres du personnel prenaient la voiture pour se rendre à la salle de sports, il serait donc judicieux de leur mettre à disposition un vélo ou une trottinette pour se déplacer et les sensibiliser à l'écoconduite, ainsi que la population.

Inciter les commerces à réduire leur éclairage nocturne : enseignes lumineuses et bâtiments (entreprises et commerces), on ne cite pas, on va sensibiliser.

Extinction des matériels électriques dans les locaux, les ordinateurs, les multiprises, ...

Réflexion dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public d'un plan d'éclairement en fonction des rues et des horaires, on verra ce point avec notre collègue Xavier DUBOIS et le prestataire pour faire un véritable plan sur ce sujet et générer des économies. Je ne parle pas encore d'éteindre l'éclairage sur tel ou tel secteur mais un véritable plan d'éclairement en baissant l'intensité dans certains secteurs par rapport à certaines rues et pourquoi ne pas mettre des détecteurs de présence à certains endroits.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée par les réflexions des différentes commissions. Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce plan de sobriété énergétique très ambitieux dans sa mise en place, mais on va faire le maximum pour y arriver ».

Yvan HUTCHINSON : « Il s'agit d'une délibération d'intention, Pascal vient de le dire. Premièrement, la liste peut s'allonger, on peut pousser certains curseurs, devenir un peu plus réaliste sur d'autres mais c'est vraiment le fait qu'on s'engage dans cette démarche, surtout avec les associations qui sont très utilisatrices des locaux municipaux et pour lesquels on constate par moments des écarts, et que nous soyons nous-même, élus, utilisateurs de la mairie, agents, le plus exemplaire possible sur le sujet. On ne va pas non plus engager une chasse aux sorcières mais qu'on soit attentifs et qu'on fasse de la prévention. Julie ? »

Julie TYBOU : « Je voulais savoir si le but est qu'on soit dans le noir total ? Parce que me concernant, les cambriolages, ça me fait peur ».

Yvan HUTCHINSON : « Alors, justement, je te remercie de poser la question, c'est un sujet qui revient beaucoup, ce plan climat mairie est à décorrélérer des aspects d'éclairage public et beaucoup d'habitants qui ont lu que nous allons engager nos travaux de rénovation d'éclairage public s'inquiètent du virage qu'on pourrait prendre qui est de couper la lumière la nuit. On en parlera ensemble mais ce n'est pas comme cela qu'on a conçu notre schéma d'éclairage. Notre schéma d'éclairage est vraiment un outil de régulation, on s'est quand même engagé sur une économie d'énergie dans le cadre des contrats de performance énergétique à moins de 70%, c'est quand même énorme, mais, la nuit, notre système aura vocation à fonctionner, ce que j'appelle, en mode veilleuse, il est hors de question de laisser des endroits dans le noir, ensuite, les choses se discutent, c'est un débat que j'ai eu souvent avec Arnaud qui me disait pourquoi éclairer un champ perdu au milieu d'une rue sans habitation. Cela peut être accidentogène sur le plan routier, notre sujet n'est pas allé, comme dans certaines villes de la MEL, qui ont pris une position radicale qui est de couper la lumière la nuit. Je pense qu'en terme de sécurité, à la fois en matière de circulation ou en tentatives de cambriolages, cela peut être un virage dangereux ».

Julie TYBOU : « Dans certaines communes, cela fait ville fantôme, tu passes, il fait noir, c'est stressant ».

Yvan HUTCHINSON : « On parle vraiment sur notre sujet climatique surtout des bâtiments ».

Julie TYBOU : « Pour les enseignes de commerçants, il serait peut-être utile qu'ils s'équipent de quelque chose de moins consommateurs plutôt que de stopper car pour les magasins, s'il fait noir, on voit quand il n'y a personne, il fait noir ».

Pascal VANDEN DORPE : « Les enseignes sont soumises à un cadre législatif, mais avant d'utiliser l'arsenal législatif, on va faire de la prévention en proposant d'installer des horloges programmables par exemple, comme nous allons le faire pour nos bâtiments ».

Yvan HUTCHINSON : « Sachez que Pascal tient à votre disposition le rapport du conseiller en économie partagé, rapport très intéressant, il a audité tous les bâtiments en regardant les plus énergivores, là où il y a aussi un risque de fuites d'eau puisque la consommation d'eau est aussi un point qu'on a envie de regarder Vous savez qu'un toilette qui est en fuite permanente, ce sont des centaines de litres d'eau perdus et il faut qu'on soit très vigilants, donc, on va se donner les moyens de rentrer dans ce plan climat et on va, bien-sûr, y associer les associations Oui, Julie ? »

Julie TYBOU : « Et équiper l'école avec un récupérateur d'eau pour les toilettes par exemple de l'école pour les chasse-d'eau, c'est possible ou pas ? »

Pascal VANDEN DORPE : « On en avait discuté avec l'adjoint aux finances, il y avait un projet de cuves de récupération d'eau à la Salle Saint Laurent. Pour en avoir discuté avec Arnaud, on trouvait cela un peu bête d'installer une cuve de récupération d'eau qui va servir uniquement l'été ».

Arnaud MARQUE : « Ce n'est pas l'objet. Le projet que tu évoques était de récupérer de l'eau pour l'arrosage, là, Julie parle de l'alimentation des toilettes ».

Julie TYBOU : « Oui, les petits vont souvent aux toilettes, ce serait bien de pouvoir alimenter les chasse-d'eau avec l'eau de pluie récupérée ».

Pascal VANDEN DORPE : « Le projet est toujours d'actualité, mais, effectivement, il pourrait être déplacé sur un bâtiment plus consommateur ».

Julie TYBOU : « Les toilettes, c'est du quotidien ».

Pascal VANDEN DORPE : « Il n'y aurait que les WC, pour le lavage des mains, on n'a pas le droit »

Arnaud MARQUE : « C'est un projet à regarder parce que c'est un investissement qui n'est pas neutre, il faut refaire un circuit d'eau complet qui alimente les WC, car aujourd'hui, c'est le même tuyau qui vient alimenter les WC et les lavabos, mais cela veut dire qu'il faut des travaux de plomberie »

Julie TYBOU : « Oui, mais c'est un vrai projet qui touche le quotidien de tous »

Pascal VANDEN DORPE : « Bien-sûr, en commission environnement, on en parle, on a modifié un peu le projet pour le rendre un peu plus utile, l'hiver surtout, car on remplit sa cuve l'été, puis l'hiver, l'eau, on ne s'en sert pas ».

Arnaud MARQUE : « Encore une petite question, on voit pas mal de communes qui sont entrain de prendre des mesures et qui ne vont pas installer de décorations de Noël, ma question est que fait-on ? Est-ce qu'on en installe ou pas ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui, on en a discuté suffisamment. On a changé toutes nos décorations de Noël, elles sont toutes en 13 watts, ce sont les LEDS les plus économiques. Depuis 3 ans, on fait l'acquisition de décorations de Noël pour changer toutes nos décorations d'ampoules filaments en LED. Cette année, nous avons atteint cet objectif. Nous n'allons pas ajouter de décorations de Noël mais toutes nos guirlandes ont été changées en LED plus performantes ».

Pascale ALLIOT : « On ne réduit pas le temps pendant lequel elles vont être allumées ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Je l'ai précisé en déroulant la délibération, des horloges seront mises de temps d'allumage, les décorations seront installées début décembre, avant la Saint Nicolas et elles seront éteintes un peu après les vœux, soit un bon mois d'éclairage ».

Arnaud MARQUE : « Les horloges, on va les avoir cette année ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui, sur les bâtiments communaux simplement, on ne peut pas en mettre au niveau de l'éclairage public ».

Pascale ALLIOT : « Ah oui, donc elles vont tourner toute la nuit quand même ».

Arnaud MARQUE : « Pourquoi ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Parce qu'elles sont branchées directement sur l'éclairage public, cela nous obligerait à acheter une cinquantaine d'horloges, pour les années futures, c'est prévu dans le marché de l'éclairage public ».

Arnaud MARQUE : « On pourrait ne pas mettre de décorations de Noël cette année et en remettre l'année prochaine ».

Pascal VANDEN DORPE : « Non, Monsieur MARQUE, c'est Noël »

Yvan HUTCHINSON : « Sur ces sujets-là, allons-y en douceur quand même, qu'on soit volontaristes, je veux bien mais il faut qu'on montre notre volonté. Déjà de passer en technologie LED, c'est un énorme effort, il faut y aller progressivement ».

Pascal VANDEN DORPE : « Cela reste un moment festif, les gens apprécient ».

Pascale ALLIOT : « Je pense qu'il y a un double tranchant quand même, il faut communiquer sur le fait qu'on est en LED car si d'autres communes autour de nous éteignent, les gens ne vont pas comprendre ».

Yvan HUTCHINSON : « Oui, je suis d'accord ».

Pascal VANDEN DORPE : « Je veux bien éteindre, mais faut pouvoir techniquement ».

Pascale ALLIOT : « Tu dis qu'aujourd'hui, on est en LED, donc on fait des économies, on consommera beaucoup moins peut-être que la commune d'à côté qui est restée en filament, mais il faut communiquer, il faut le dire ».

Pascal VANDEN DORPE : « La consommation, on peut l'évaluer avec les fameux compteurs linky, on peut évaluer la consommation d'un mois d'allumage de déco de Noël en comparant avec le mois de novembre par exemple. Après, quant à tout éteindre, c'est un débat que je ne souhaite pas entamer. Pour moi, les fêtes de fin d'année, ce sont des moments festifs que les gens attendent ».

Pascale ALLIOT : « Non, mais je suis d'accord, tu prêches une convaincue. Mais, mais,...il y a quand même un contexte ».

Pascal VANDEN DORPE : « On s'engage dans un plan de sobriété, donc l'effort sera fait au niveau des décors de Noël, il y aura aussi d'autres actions. Je pense aussi qu'il faut y aller progressivement ».

Arnaud MARQUE : « Moi aussi, personnellement, je préfère avec les décors, c'est plus joli bien-sûr, mais il faut aussi avoir en tête qu'il y a des gens qui ne pourront pas se chauffer et qui verront qu'on a des décors de Noël allumés. Une personne qui n'arrive pas à se chauffer n'a pas la même perception du décor de Noël que celle que, nous, on peut avoir ».

Yvan HUTCHINSON : « On va devoir trouver un équilibre dans notre communication qui n'est pas aisé ».

Pascale ALLIOT : « Oui, et en fonction des autres communes autour ».

Arnaud MARQUE : « Il faut en effet être vigilant à ce qui se fait autour ».

Yvan HUTCHINSON : « On a encore un petit peu de boulot, je ne vous propose pas de clore le débat puisqu'il va continuer à vivre avec cette délibération, en tout cas, il faut voter. Qui est favorable sur le fond ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie pour le climat et nos enfants.

J'avais inversé cette délibération avec l'avant-dernière délibération, et donc dernier point régulier de l'ordre du jour de ce conseil est la dénomination de la voie pour le lotissement au droit du 143 rue Gabriel Péri ».

Délibération adoptée à l'unanimité

2022- 66 : Dénomination de la voie – Lotissement au droit du 143 rue Gabriel Péri

Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « En effet, depuis la promulgation de la loi 3DS, la loi 3 DS c'est différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification, et l'article L 2121-30 (II) du CGCT dispose que « Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Nous avons donc commencé à réfléchir à ce sujet la semaine dernière. Je vous ai relancé, vous m'avez fait beaucoup de propositions. On a fait ce petit sondage en ligne, et je vous remercie d'y avoir tous participé. Nous avons trois propositions qui sont sorties nettement devant et que je vous ai envoyé tout à l'heure par messagerie interne, en l'occurrence, il a été proposé la rue de la Clé des Champs, la rue de la Liberté ou la rue du Leinster.

Vous avez un petit papier devant vous, je vous propose de choisir la dénomination avec un vote régulier, vous notez votre choix et vous irez le mettre dans l'urne. Si aucune des trois propositions n'obtient la majorité absolue, on refera un deuxième tour avec les deux meilleures ».

Pascale ALLIOT : « Pourrait-on mettre Domaine plutôt que rue ? »

Yvan HUTCHINSON : « Alors le sujet va être là, cela peut être lieu-dit, rue, domaine ».

Pascale ALLIOT : « C'est juste parce qu'on a Domaine du Haut Vallon, Domaine du Haut Buisson, or, il s'agit d'une rue en impasse, sans fond entre guillemet, domaine me paraît donc plus cohérent avec le reste ».

Arnaud MARQUE : « Le Haut Vallon n'est pas reconnu comme Domaine du Haut Vallon, c'est tous les documents officiels, c'est rue du Haut Vallon ».

Yvan HUTCHINSON : « Vous avez des risques avec les sociétés logistiques et de livraison derrière qui ne sont pas cotons, aussi, je vous propose de rester sur la rue ».

Arnaud MARQUE : « Au départ, le Haut Vallon, ça devait être domaine parce que sur le panneau, il est noté domaine, mais cela n'a pas été répertorié comme un domaine, je ne sais pas pourquoi ».

Pascale ALLIOT : « C'est peut-être nous quand on a délibéré, comment avait-on fait la délibération ? »

Yvan HUTCHINSON : « Alors si vous voulez passer en revue tout l'encodage qu'on peut faire au niveau d'une rue, on peut y aller ».

Il est procédé aux opérations de vote. Chacun à son tour, dans l'ordre de la liste à venir son bulletin dans l'urne.

Le conseil municipal désigne Madame Julie TYBOU et Monsieur Stéphane MOUVEAUX pour procéder aux opérations de dépouillement.

Madame Julie TYBOU et Monsieur Stéphane MOUVEAUX procède au dépouillement.

Il compte 17 bulletins trouvés dans l'urne. Le nombre de bulletins exprimés est de 17.

Les résultats du dépouillement sont :

Rue de la Clé des Champs : 5 voix

Rue de La Liberté : 2 voix

Rue du Leinster : 10 voix.

Yvan HUTCHINSON : « Merci à vous, la rue du Leinster a obtenu la majorité absolue, ce sera la rue du Leinster, et ce sera un beau clin d'œil à tout le travail commémoratif que nous avez fait ces dernières années, bien sûr, on écrira, mon cher Denis aux gens du Leinster pour leur dire. S'il vous plaît, l'ordre du jour est épuisé, il reste les questions diverses. Est-ce qu'il y a des annonces, des informations ou des questions en marge de l'ordre du jour que vous voudriez poser ? Denis ! »

Denis DUMONT : « J'ai une question sur la Base de Loisirs, et plus particulièrement de la part des pêcheurs qui souhaiteraient avoir des informations sur le devenir de la Base de Loisirs ».

Yvan HUTCHINSON : « C'est légitime, ce n'est pas un sujet qu'on a abandonné mais il y a eu la période estivale, on a beaucoup travaillé sur ce sujet au mois de juin et début juillet. Il y avait plusieurs axes ; premièrement avoir un état vraiment réaliste de la dangerosité de la base, et je pense que c'est un constat qui est largement partagé, 90% de la base est en état de péril, cela ne veut pas dire qu'elle est dévastée comme j'ai pu d'ailleurs l'entendre ou le lire dans la presse, il n'y a pas 90% de la base qui est dévastée, il y a un risque sur 90% de l'espace foncier, cela veut dire qu'aujourd'hui, dans l'état, on ne peut pas permettre aux promeneurs et aux utilisateurs au premier desquels les pêcheurs de venir ou de pratiquer ce site. On sent une véritable impatience et elle est légitime, mais ce n'est pas un sujet qu'on peut résoudre en deux temps, trois mouvements, et qui plus est pendant la période estivale. Les coûts pour enlever les arbres qui sont dangereux et qui sont très nombreux serait pharaonique, et, derrière, il faut replanter pour respecter la loi climat résilience. Le deuxième sujet, c'est que, Pascal, tu travailles avec la Métropole Européenne de Lille sur l'intégration de la Base de Loisirs de Prêmesques dans le schéma qu'on appelait avant Arc Nord et qui s'appelle aujourd'hui le Parc des Belles Terres qui consiste à flécher les principaux espaces naturels sur un arc qui va grosso-modo de Marcq-en-Barœul à Ennetières et nous avons eu, aujourd'hui, des assurances de la métropole que la Base de Loisirs de Prêmesques sera intégrée à ce parc, ce qui veut dire que, demain, on entrera dans un sujet de cogestion avec la MEL, et de fait, le projet se présente de toute autre manière. C'est un projet qui sera

beaucoup plus ambitieux pour les habitants, mais qui plus ambitieux dit un peu de patience, il y a un comité de pilotage à la métropole qui se réunit le 29 novembre, si ma mémoire est bonne, pour confirmer tout cela, mais cela sous-entend que nous sommes partis pour du long terme sur la fermeture. On a eu, avec Arnaud, des propositions de mécénat pour nous aider à enlever les arbres et replanter, mais cela ne se fera pas tout de suite non plus, ce ne sera pas l'urgence pour les gens qui veulent nous aider sur le sujet, donc il va falloir accompagner cette décision, ce n'est pas une décision facile, on aimerait bien, nous aussi, qu'elle ouvre plus vite. Je n'ai pas envie demain d'être mis en examen parce que j'aurai mis en danger autrui, nous sommes obligés de prendre des décisions qui sont assez lourdes, il y aurait pu avoir des accidents plus graves, il n'y a en pas eu, tant mieux. En tout état de cause, on sait que la base est visitée de manière irrégulière, et on va tout faire pour identifier ces plaisantins qui s'amusent à braver l'arrêté municipal. Il faut se préparer, il faut préparer la population à une attente assez longue pour qu'on puisse réutiliser la Base de Loisirs. Tout ce qu'on pourra mettre en place pour réduire ce délai de jachère, on le fera, mais à l'impossible, nul n'est tenu, et on est pour le moment dans ce contexte-là. Ce qui me paraît le minimum, c'est de réinformer les habitants, et notamment ceux du quartier de la Montagne qui sont les plus utilisateurs du site des échéances à venir, et bien évidemment, avoir un échange avec le conseil d'administration de l'association de pêche pour aussi les alerter et les sensibiliser à ce calendrier qui est assez long. Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à la question, Pascal, si tu veux ajouter quelque chose ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Simplement que nous avons eu une réunion avec la MEL très intéressante début juillet. Il nous est impossible, à l'heure actuelle, d'entamer des travaux dans cette base vu son statut au niveau du PLU et d'où la modification de zonage votée tout à l'heure et qui nous permettrait d'alléger un peu la lourdeur administrative concernant ces travaux ».

Arnaud MARQUE : « La demande de modification et non pas la modification, on a fait une demande de modification, on n'est même pas sûrs que ce soit accepté ».

Pascal VANDEN DORPE : « J'espère, cela serait cohérent avec le projet en parallèle avec le projet des Belles Terres ».

Arnaud MARQUE : « Oui, mais on n'est jamais sûrs de ce qui peut se passer ».

Pascal VANDEN DORPE : « Effectivement. La deuxième étape, c'est ce fameux comité de pilotage du 29 novembre où sont réunis les maires du territoire parties prenantes de ce projet. Il sera voté lors de cette réunion un budget pour réaménager cette base mais il va falloir quelques années, au moins 3 ans. Cela passe d'abord par une phase d'étude environnementale, d'étude sur la biodiversité, sur les arbres, faut-il couper ? Faut-il remplacer ? Etude sur l'étang, cela est assez compliqué. L'étude va durer un an, je pense qu'il faut sacrifier deux, trois années pour nous permettre d'avoir une base ouverte au public et où les gens de la métropole seront contents de venir, cela permettra d'avoir un espace naturel métropolitain supplémentaire sur lequel les prêmesquois et les métropolitains pourront se promener et faire leur petite promenade ».

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a d'autres annonces ? »

Pascale ALLIOT : « Je vais remplacer Ludovic ! Dimanche prochain, la YUL, vous êtes tous au courant, j'espère que vous y serez tous nombreux à cette course contre le cancer du sein, et, je réitère avec les Belles Sorties le 15 octobre ! Venez nombreux.

Je ne vous l'ai pas dit, mais pour les Belles Sorties, en 2023, nous aurons la chance d'accueillir l'Orchestre National de Lille, ce sera un bel événement à venir, nous sommes entrain de voir pour les dates mais ce sera au mois de Mai, on attend la confirmation ».

Yvan HUTCHINSON : « D'autres sujets, Messieurs, dames ? »

Nathalie GUISLAIN : « La banque alimentaire, le 26 novembre avec une collecte à domicile le samedi matin ».

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il nous manque toujours des accompagnants pour la semaine bleue ? »

Nathalie GUISLAIN : « Peut-être un ou deux, le lundi, c'est jeux de société, lundi de la semaine prochaine, je pense qu'il n'y a que Christine en animation. »

Florence BOULANGER : « Je peux être présente ».

Nathalie GUISLAIN : « Super ! Merci ! Le mercredi, nous avons un succès terrible, nous n'avons jamais vu cela, nous avons 83 inscrits pour la sortie ; visite de la coupole d'Helfaut et bateau dans l'Audomarois, aussi, nous devons prendre deux bus et si nous pouvions avoir deux accompagnants par bus, ce serait bien, donc avis aux amateurs, il reste une place. Florence, si tu veux jouer le double rôle le mercredi ? »

Florence BOULANGER : « Oui, je peux faire le double rôle »

Nathalie GUISLAIN : « Ok, ça marche ! En tout cas, gros succès au niveau des inscriptions ».

Yvan HUTCHINSON : « Bravo ! »

Florence BOULANGER : « Nous aurions besoin de volontaires pour distribuer le colis aux aînés qui ne peuvent pas participer à la semaine bleue, il y a une petite quarantaine de personnes. On avait dit qu'éventuellement, on allait distribuer le jeudi, je ne sais pas si des personnes veulent nous aider de distribuer à domicile ? »

Patrick PACCOU : « Je me suis proposé ! »

Yvan HUTCHINSON : « Septembre était assez costaud, mais Octobre ne va pas être mal non plus ! »

Christine LEFEBVRE : « Je ne peux pas, je serai au Macumba ! »

Florence BOULANGER : « Je pense que Christine DAVID nous aidera aussi ».

Yvan HUTCHINSON : « Plus de questions ? Bien, je vous remercie pour votre assiduité ce soir, ce fut un conseil très important. Merci beaucoup et bonne soirée ! »

La séance est levée à 21h45

Le secrétaire de séance

Stéphane MOUVEAUX

Le Maire

Yvan HUTCHINSON